

**PRIME MUNICIPALE DE RENTREE SCOLAIRE ANNEE 2021/2022**

Afin d'accompagner les familles en cette période de crise sanitaire, la commune Le Mené a instauré une prime de rentrée scolaire. Le montant sera de 35 € pour chaque enfant scolarisé et à charge.

La date limite de dépôt des dossiers en mairie est le 5 novembre 2021.

**CRITERES D'ATTRIBUTION**

Cette bourse est attribuée aux familles selon les critères suivants :

- Familles habitant Le Mené le jour de la rentrée scolaire 2021.
- Ayant un ou plusieurs enfants scolarisés et à charge

**MODALITES DE VERSEMENT**

Le montant de la prime de rentrée sera de 35 € pour chaque enfant scolarisé et à charge.

Le versement se fera directement sur le compte bancaire des parents

**CONSTITUTION DU DOSSIER**

- Imprimé ci-dessous à remplir en y joignant les documents suivants
- Justificatif d'enfant à charge : copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 (sur les revenus de 2020)
- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans
- Justificatif de domicile le jour de la rentrée (copie factures électricité, eau, téléphone,...)
- R.I.B ou R.I.P

Dossier à déposer **dans une mairie** au plus tard **le vendredi 5 novembre 2021**

*Tout dossier incomplet ne sera pas instruit*

NOM ET PRENOM DES PARENTS : .....

ADRESSE : .....  
.....

TELEPHONE : .....

	Nom et Prénom des enfants scolarisés en septembre 2021	Date de naissance	Ecole fréquentée	Classe
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Nous soussignons, M. et Mme ..... certifions sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Le Mené, le .....  
**Signature**